Commune de Bardonnex

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

Présent-e-s	:	Mme	Anne	ANTILLE	C&E	Présidente
		Mme	Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Vice-Présidente
		Mme	Myriam	BOUCRIS	BA	Secrétaire Bureau
		M.	Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		Mme	Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		M.	Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		Mme	Véronique	CRETTENAND	C&E	Conseillère
		M.	Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M.	Alexandre	KRASNOSSELSKI	Indépendant	Conseiller
		M.	Iochane	MOLL	BA	Conseiller
		M.	Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Conseiller
		Mme	Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		M.	Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller
		Mme	Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
		M.	Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme	Béatrice	GUEX-CROSIER	C&E	Maire
		M.	Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
		M.	Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M.	Dominique	GUENERET	Secrétaire général	
Excusé-e-s	:	M.	Christian	FREY	BA	Conseiller
		M.	Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
Procès-verbaliste	:	M.	Philippe	BERGER		

BA : L'Alternative
C&E : Centre et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme A. ANTILLE (ci-après : Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30. Elle salue la présence de Madame le Maire et ses adjoints, de l'ensemble des conseillères municipales et conseillers municipaux, de M. le Secrétaire général, M. le procès-verbaliste, ainsi que celle du public.

Elle prie ensuite l'assemblée d'excuser les absences de MM. FREY et MARCHAND. Elle indique après cela qu'un projet de résolution a été distribué avant le début de la séance, et que ses soutiens souhaitent qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de cette séance.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 18 février 2025
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
   - *6.1 P-D-1578 – Proposition de Madame le maire, relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité*
   - *6.2 P-M-1030 – Pour lutter contre l'isolement des seniors et le phénomène de l'illectronisme*
   - *6.3 (nouveau) P-R-1078 – Pour la sécurisation sur le chemin de l'école de la traversée de l'intersection située entre la route du Pont de la Fin, la route d'Annecy et la route des Hospitaliers à Croix-de-Rozon*
7. Propositions individuelles, questions et divers
8. Calendrier

1. Approbation de l'Ordre du jour

Mme la Présidente déclare qu'il convient tout d'abord de voter sur le rajout de ce projet à l'ordre du jour.

La modification est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 14 voix pour.

Mme la Présidente, constatant que personne ne s'oppose à l'ordre du jour ainsi amendé, le déclare approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 18 février 2025

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI indique que trois lignes avant la fin de la page 565, il est mentionné dans ses propos "quatre ou cinq patrouilleuses". Si elle reconnait l'avoir mentionné, elle estime qu'elle rebondissait ainsi sur les propos précédents de M. V. BUHAGIAR qui parlait d'engager peut-être quatre ou cinq patrouilleuses, et demande s'il serait possible de rajouter cet élément.

Mme B. GUEX-CROSIER constatant qu'il s'agit là d'une demande concernant les propos d'un autre conseiller municipal, demande à M. V. BUHAGIAR s'il est d'accord.

M. V. BUHAGIAR répond qu'il est d'accord s'il a tenu ces propos, mais que dans le cas contraire, non.

Mme B. GUEX-CROSIER demande que le procès-verbaliste réécoute la bande, et le PV sera modifié ou non en conséquence.

Mme la Présidente déclare donc que le PV est approuvé sous réserves des éventuelles modifications.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente indique que la décision de l'ACG visant à augmenter l'enveloppe sportive de CHF 450'000.- à CHF 800'000.-, qui était soumise à un droit d'opposition des conseils municipaux est entrée en force. Elle précise que cette décision sera jointe au PV.

Mme M. BOUCRIS donne ensuite lecture d'une lettre de remerciements à la Commune, du Comité de Festiverbant.

4. Communications de Madame le maire et des adjoints

Mme B. GUEX-CROSIER communique les points suivants :

Dépassements
C'est au moment des bouclements des comptes qu'apparaissent les dépassements, mais aussi les économies réalisées. Cependant, il est nécessaire d'informer plus particulièrement des dépassements, les économies suscitant moins souvent de questions, ce qui est bien normal.
Elle présente ensuite les dépassements suivants:

- CHF 5'442,35 sur la ligne du centre aéré. Elle explique à ce sujet qu'il est apparu que le montant financé par les parents a été moins élevé que les autres années et qu'il y a eu 15 enfants de plus que les années précédentes. En conséquence, elle note que si le budget 2024 contenait un montant de CHF 9'000.-, le montant dépensé a été de CHF 14'442.35.
- Au niveau de l'AFJ-GSO, le dépassement de CHF 43'377.50 s'explique par un très faible nombre d'enfants à accueillir en début d'année scolaire. Comme les accueillantes familiales sont payées au salaire minimum avec ou sans le nombre d'enfants minimum décidé par la structure, cela a représenté un coût supplémentaire à charge des communes. La question actuellement examinée au sein de la structure est celle de la pertinence de son maintien en tant que tel.
- Au niveau de la halle artisanale, elle signale également deux dépassements. L'un de CHF 13'000.- pour des travaux divers de maintenance, ainsi qu'un autre, relatif à des honoraires de gestion de CHF 3'000.-, en lien avec un contentieux, pour lequel il a fallu faire appel à un spécialiste du droit du bail.

Naturalisation
Conformément à ce que l'Exécutif s'était engagé à transmettre au CM concernant les préavis de naturalisation, elle informe qu'un préavis favorable a été délivré à la naturalisation d'une personne d'origine espagnole.

Changement de l'adresse postale (1257) La Croix-de-Rozon en Bardonnex
La Poste Suisse a pris connaissance de la demande de l'Exécutif, suite à la fermeture de l'office postal, de changer la dénomination postale 1257 La Croix-de-Rozon en 1257 Bardonnex, nom de notre commune. Cela prend du temps et les démarches sont fastidieuses.
En effet, le répertoire officiel des localités avec code postal et périmètre associés est un jeu de données centralisé de la Confédération destiné aux particuliers et à l'administration.
L'article 24 de l'Ordonnance sur les noms géographiques prévoit que le répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre associés est établi, géré et publié par l'Office fédéral de topographie. Toute modification est régie par l'instruction de la Direction fédérale des mensurations cadastrales et son Office fédéral de topographie *swisstopo*.
Ainsi, pour la modification de noms de localités, la Direction de l'information du territoire définit les modifications en collaboration avec la commune et La Poste Suisse puis les communique à la Direction fédérale des mensurations cadastrales.
Dans le cadre d'un examen préalable, la Direction fédérale des mensurations cadastrales établira un devis pour les frais inhérents aux modifications demandées et les communiqueront avec la décision prise à l'issue de cette procédure (le devis est gratuit et n'engage à rien).

En résumé, la Direction de l'information du territoire attend une demande officielle de la commune pour initier ce projet.
Elle conclut qu'une résolution sera prochainement soumise au CM afin de pouvoir démontrer clairement une volonté pour ce changement de nom afin que notre commune soit dénommée comme elle le devrait et plus en lien avec un office postal qui n'existe plus.

Recours contre l'Administration fiscale cantonale
La commune a déposé un recours contre les frais de perception de l'administration fiscale cantonale. Selon la Loi générale sur les contributions publiques, (art. 370), les communes participent aux frais de perception jusqu'à concurrence de 3% du montant perçu chaque année. Elle fait observer que le pourcentage appliqué permet de couvrir l'intégralité des coûts de perception, ce qui n'est pas admissible. De même que si l'État conserve les intérêts de retard de paiement, il y a lieu que ce soit les communes qui les perçoivent pour le montant qui les concerne sur ces intérêts de retard.
Pour Bardonnex, cela représente un montant d'environ CHF 36'000.- pour 2024. A l'instar d'autres communes qui ont déposé un recours, Bardonnex l'a également fait. Le Tribunal a pris acte de cette demande, et la Ville de Genève ayant déposé un recours avant, c'est sans doute celui-ci qui fera jurisprudence pour les autres communes.

Résolution TPG
Un courrier en réponse à cette résolution a été envoyé à l'Exécutif par Mme Dragana STRAUSS, Secrétaire générale du Département de la santé et des mobilités. Il s'agit d'une réponse circonstanciée et très détaillée, qui sera mise en annexe des autres documents de la séance sur CMNet. Sans entrer dans les détails de cette réponse, elle indique que si le Département remercie la commune pour cette idée, elle n'entre pas en matière dessus.

Panneaux recouverts
Comme ont dû le remarquer beaucoup de personnes, certains panneaux sont recouverts de sacs noirs afin de les cacher. Il s'agit d'informations sur l'extinction de certains luminaires de l'éclairage public. Elle note avoir vu depuis hier que ces panneaux sont à présent découverts, et permettent de constater que chaque luminaire éteint pendant la nuit dispose d'un tel panneau, ce qui permet au citoyen de ne pas penser qu'il est en panne et d'appeler les SIG en conséquence, mais qu'il s'agit bien là d'une volonté.

M. L. LAVARINI indique que les tuiles de l'ancienne auberge et centre communal ont été stockées à *Bardograves* qui demande maintenant à la commune de les déplacer. Relevant qu'il s'agit de 60 palettes de 600 tuiles, une solution va être cherchée pour éviter de les détruire. Parmi les solutions envisagées, il évoque les sites historiques ou les entreprises qui pourraient en avoir besoin. Il ajoute également qu'un tout-ménage va être envoyé aux habitants de la commune pour leur indiquer qu'ils peuvent venir chercher gratuitement ces tuiles, sur inscription.

Il annonce ensuite que l'association *Pro Vélo* va organiser, en lien avec l'école de Compesières, des ateliers vélo pour les jeunes à partir de la 5P, et précise qu'un courrier sera envoyé à tous les parents. Il explique que ces ateliers traiteront de problématiques tels que la sécurité, les catadioptres, le contrôle général du vélo, et d'autres encore.

M. C. CREFFIELD annonce l'accord de principe du Canton en faveur de la mesure à l'essai au chemin des Chouettes, pour constituer cette boucle sens unique afin de soulager Bardonnex-nord. Il ne manque plus que les derniers éléments techniques du prestataire de la commune afin de préparer sa mise en place. Peut-être déjà qu'en juin, le CM aura droit à la présentation d'un projet de délibération pour financer la mesure.

Concernant la mesure à l'essai sur le tourner à gauche de la route d'Annecy, il estime, après des observations personnelles, qu'il est difficile de la mettre efficacement en œuvre, étant donné l'absence de policiers municipaux. A ce titre, il a demandé à mettre en place un comptage pour savoir combien de véhicules tournent à gauche, pour le cas échéant se retourner vers le Canton et rajouter cet élément au dossier du retardement de l'ouverture de la douane de Landecy.

Il rappelle ensuite avoir abordé il y a quelque temps la question des 3 ponts transfrontaliers, soit celui de la Savate, de Lathoy et de la Cantine.

La Voie verte avait estimé les travaux sur le pont de la Savate à environ CHF 400'000.-, ce qui paraissait conséquent. A ce titre, la commission puis le CM dans son ensemble auront bientôt à examiner un projet de délibération pour les trois ponts. Il précise ensuite que le pont de la Savate ne représente quant à lui qu'un montant assez léger, soit autour de 25'000 euros, à partager avec St-Julien. Si le Canton a la velléité de procéder à des travaux plus importants, la sécurisation aura au moins été effectuée, de même que la garantie du passage pour la mobilité douce.

Il indique ensuite que des tubes et des caméras ont été installés aujourd'hui pour mesurer objectivement les flux à Croix-de-Rozon sur la route des Hospitaliers, dans l'optique de mettre en place de nouveaux feux de signalisation pour sécuriser le passage des piétons, et relève donc que ce dossier avance.

Concernant l'image directrice, elle répond à la demande de la commune de ne pas avoir de logements entre la Lissole et l'autoroute. Pour ce qui est de la route de contournement il conviendra d'attendre, étant donné que 17 recours sont toujours pendants devant le TF, et qu'il pourrait donc y avoir à ce sujet des changements. Il explique néanmoins que dans le cas où elle était conservée telle quelle, la commune aurait une zone agricole/artisanale pour les années à venir. Une séance publique sera organisée pour informer toute la population sur cette image directrice.
Le CM devra statuer, lors de la dernière séance de la législature sur le fait que cette image directrice convienne à la commune, afin que lorsque les conseillers municipaux changeront, l'on soit certain que ce qui a été décidé était la volonté de la commune.

Il déclare enfin que le rejet du 30 km/h généralisé n'est pas forcément une mauvaise nouvelle pour Bardonnex, étant donné que la commune pourra redemander officiellement le 30 km/h sur la route d'Annecy depuis la douane de la Mûre jusqu'à la sortie de Croix-de-Rozon. Il indique que le CA s'y penchera quand l'étude aura apporté des conclusions qu'il espère favorable à ce projet.

5. Rapport des présidents des commissions

Mme A. ANTILLE indique que la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité s'est réunie le 25 mars, afin d'aborder la question de l'image directrice, dont M. CREFFIELD a parlé ce soir.

Mme S. REUSSE indique que la séance de la commission des bâtiments, école et sport ne s'est pas réunie dernièrement.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI indique, en l'absence de son président M. C.FREY, que la commission des finances, de l'économie et de la sécurité s'est réunie récemment et qu'elle a reçu à cette occasion M. KOBLER, afin de discuter de la question de l'affichage sur la commune.

M. B. GAUD indique que la commission des routes, des travaux et des emplacements communaux s'est réunie le 18 mars, afin de discuter du parcours culturel et sportif, et qu'à cette occasion elle a reçu M. STEIGER, de la Mémoire de Bardonnex. Il déclare que ce projet avance tranquillement.

Mme S. SCHRAG indique que la commission sociale et de la culture s'est réunie le 11 mars, et qu'elle a principalement traité de l'organisation de la sortie des aînés.

M. G. RANA ZOLANA indique que la commission de l'environnement et du développement durable s'est réunie le 17 mars, et qu'elle a pu à cette occasion recevoir M. MARTELAIN, directeur du GESDEC, qui a parlé des PFAS. Ce fut une séance extrêmement intéressante, qui a permis d'apprendre beaucoup de choses sur le sujet, et il recommande à ce titre à tout le monde de parcourir sa présentation, disponible sur CMnet. Le PFAS est un polluant éternel, mais présente des propriétés intéressantes pour tout le monde, et qu'il est parfois difficile de s'en passer. Des traces en ont été retrouvées à la tuilerie, probablement dues à l'incendie qui y avait eu lieu. Relevant que l'on parle souvent de pollueur-payeur, il se demande si peut-être ce sont les pompiers qui devraient payer pour cela, déclarant que qui dit pompiers, dit commune, et qu'en plus de cela, il s'est avéré que les informations étaient intentionnellement erronées.
Il ajoute que la commission recevra le cadastre avec les sites touchés, et qu'il sera possible à ce moment-là de décider des mesures à prendre, également en vue de responsabiliser le pollueur.

6. Projets de délibération, résolution, motion

6.1 P-D-1578 – Proposition de Madame le maire, relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité

Mme B. GUEX-CROSIER explique que les comptes vont être brièvement présentés par le biais de la plaquette qui a été distribuée, et qu'ils seront ensuite sans doute renvoyés en commission des finances pour une étude plus détaillée et le vote d'un préavis. Elle relève tout d'abord qu'il s'agit d'un exercice plutôt satisfaisant. Elle constate, par rapport aux comptes 2023, une diminution des charges et une diminution des revenus. En comparaison au budget voté, elle remarque un écart positif de CHF 1'136'841.64 sur les revenus et de CHF 1'077'094.93 sur les charges. La fiscalité a été à nouveau favorable puisqu'elle affiche un montant de plus de 11.66% supérieur au budget. Enfin, se référant à la présentation schématique des comptes annuels 2024, elle relève un excédent de revenus de CHF 60'480.71 dont la baisse par rapport à l'année passée s'explique principalement par les amortissements, et une insuffisance de financement de CHF 3'869'659.70, rendant compte de l'écart entre les investissements nets et l'autofinancement, et permettant de constater que la commune a moins dû recourir à l'emprunt.
Elle précise que cela n'a rien à voir néanmoins avec le résultat de l'exercice qui se caractérise par un excédent de revenus de CHF 60'480.71. Elle ajoute néanmoins que pour le Canton sa performance financière sera de CHF 2'090'348,12, étant donné qu'il rajoute dans son analyse des comptes communaux les amortissements complémentaires qui se rajoutent donc à l'excédent précité. Elle rappelle que les amortissements complémentaires sont effectués pour dégager des moyens financiers dans les années à venir plutôt que de rajouter des montants à la fortune qui ne peut être utilisée. Elle fait observer que le Canton estime qu'il s'agit là d'un excédent de revenu.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande à quoi correspond la ligne "Réaménagement chemin des Epinglis" mentionnée en page 8 de la présentation.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'elle concerne essentiellement le parking.

M. M. BOYMOND demande si l'excédent de revenus tient compte des dépassements présentés en début de séance.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la positive.

Mme S. REUSSE demande où va l'excédent de revenus.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il va rejoindre la fortune, et qu'il n'est pas possible de l'allouer ailleurs.

Mme S. REUSSE souhaite savoir ce que l'on fait de cette fortune.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que l'on en fait rien, précisant qu'elle sert uniquement en cas de budget déficitaire à couvrir ce déficit. Elle relève toutefois que cela pourrait changer, car il est prévu la mise en place d'une réserve conjoncturelle. Elle explique à ce titre qu'aujourd'hui les communes sont obligées de présenter un budget à l'équilibre, contrairement au Grand Conseil, et indique que le Canton et l'ACG travaillent au fait que les communes pourraient se doter d'une réserve conjoncturelle. Elle indique que cette réserve permettrait aux communes comme Bardonnex qui font face à la construction de grandes infrastructures de venir y piocher pour équilibrer le budget. Elle relève toutefois qu'il conviendra de faire attention à ce que cette réserve conjoncturelle ne soit pas utilisée pour des charges pérennes qui généreraient un déficit structurel, mais uniquement pour des charges ponctuelles. Elle conclut que ces conditions d'utilisation sont en train d'être définies.

M. M. BOYMOND demande si cette réserve conjoncturelle pourrait changer la donne pour l'amortissement de l'école, ou s'il est déjà trop tard.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que c'est tout à fait ce qu'il serait possible de faire, précisant que si elle entre en vigueur, ce sera déjà en 2026.

M. M. BOYMOND demande si cela se fera sur l'entier de l'emprunt ou sur un pourcentage de celui-ci.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il est pour l'instant difficile de le savoir étant donné que tout n'est pas encore réglé dans la loi. Elle précise ensuite que le jour où l'on viendrait à atteindre le fond de la réserve conjoncturelle, il faudra tout de même présenter un plan quadriennal prouvant un retour à l'équilibre, ce qu'il convient de faire aujourd'hui en cas de déficit. Relevant que Bardonnex jouit aujourd'hui d'une fortune assez confortable, elle estime qu'il serait positif de faire quelques budgets équilibrés sans aller trop dans le centime.

M. G. RANA ZOLANA propose le renvoi des comptes 2024 en commission des finances, de l'économie et de la sécurité.

Mme la Présidente soumet la proposition de renvoi au vote.

L**e Conseil Municipal décide à l'unanimité, soit 14 voix pour, de renvoyer cet objet en commission des finances.**

6.2 P-M-1030 – Pour lutter contre l'isolement des seniors et le phénomène de l'illectronisme

Mme P. MESSERLI ALOUAN indique qu'il s'agit d'une motion présentée par Mme la Présidente, et lui passe ensuite la parole.

Mme la Présidente propose cette motion suite à une discussion intéressante qu'elle a pu avoir avec une personne menant un projet dans une commune avec des jeunes, des seniors, et des TSHM. Elle explique qu'il a pour but de permettre aux jeunes de transférer leurs compétences informatiques aux aînés, dans une démarche qui favorise en outre la cohésion sociale, et qui permet tant aux jeunes qu'aux aînés de se retrouver autour d'un moment de partage. Elle précise que ce service ne serait pas nécessairement offert par la commune, mais qu'il serait en tout cas intéressant de discuter de cette problématique.

M. G. RANA ZOLANA relève qu'il s'agit là d'une idée très intéressante, faisant observer que l'Association des seniors de Bardonnex mène déjà des actions sur ce point. Il demande s'il pourrait être pertinent de combiner quelque chose avec eux.

Mme la Présidente répond que cela serait à discuter, pour voir si cela serait suffisant.

Mme S. REUSSE relève qu'il s'agit là d'un sujet très intéressant et important, et confirme qu'un atelier est en effet organisé à ce propos par l'Association des seniors. Elle fait observer que si la demande pour ces ateliers est en baisse, il vaudrait la peine de commencer tout d'abord par regarder avec eux comment les soutenir ou améliorer leur démarche. Elle dit cependant ne pas être certaine que la motion est le bon outil pour ce faire.

Mme la Présidente précise que l'idée de cette motion est d'innover, et relève que des choses modernes se font dans d'autres communes. Elle dit apprécier cette idée de transmission des jeunes envers les seniors.

M. A. KRASNOSSELSKI abonde dans le sens de ce qui a été dit précédemment, et indique qu'un cours d'informatique est donné par un membre de l'Association des seniors. Relevant que les aînés se situant entre 50 et 90 ans, il fait observer par conséquent que les besoins et les lacunes de chaque individu ne vont pas être les mêmes, et dit l'avantage du cours à la carte et adapté à chaque personne tel qu'il se pratique dans l'Association. S'il salue tout à fait l'initiative consistant à lancer une motion sur le sujet, il

estime qu'elle fait double emploi, étant donné que les cours de l'Association sont déjà donnés par un professionnel très motivé qui agit à titre bénévole.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI relève qu'il s'agit d'un sujet très intéressant, disant qu'elle aurait aimé voir cette thématique traitée en commission. Elle estime en outre que la motion telle qu'elle est présentée est trop restrictive, étant donné qu'elle se focalise sur l'illectronisme uniquement des seniors. Il ne s'agit là que d'une partie d'un problème plus large qui est celui de la fracture numérique, qui comprend le manque de compétences mais aussi le pas ou peu d'accès au numérique. Concernant cette question de l'accessibilité, elle relève que les jeunes qui commencent leurs études ont souvent de la peine à acheter du matériel informatique, et estime qu'il s'agit là d'une dimension essentielle à prendre en compte au sein de cette fracture. Elle indique qu'il serait intéressant de mener la discussion sur le sujet en commission, estimant qu'il n'est pas nécessaire d'être senior pour avoir des difficultés d'accès à l'utilisation de l'informatique, et disant abonder dans le sens de M. A. KRASNOSSELSKI qui inclut les personnes de plus de 50 ans parmi les seniors pour ce qui est de ces questions.

M. M. BOYMOND dit être ravi d'apprendre que quelque chose est déjà proposé au sein de l'Association des aînés sur cette question, mais estime que la démarche de Mme la Présidente est bonne, étant donné qu'elle permet d'élargir cette problématique à l'ensemble de la commune, pas uniquement aux membres de cette association. Il dit à ce titre qu'il n'était pas au courant de l'existence de tels ateliers.

Mme la Présidente estime qu'il est heureux que des choses se fassent déjà sur cette question, mais explique que sa démarche est également motivée par la notion d'échanges intergénérationnels.

Mme S. REUSSE estime qu'un renvoi en commission permettrait précisément de construire quelque chose ensemble autour de cette approche.

M. M. BOYMOND pense qu'il serait intéressant d'avoir une démarche bien précise qui puisse démarrer, quitte à l'élargir si elle prend, au-delà des personnes ciblées initialement. Il déclare enfin ne pas soutenir un renvoi en commission.

M. A. KRASNOSSELSKI déclare que l'Association des aînés est une association bien connue, et qu'il appartient également aux personnes qui lui sont extérieures de l'approcher et d'en devenir membres, expliquant qu'au-delà de ces cours d'informatique, elle accomplit d'autres choses louables. Pour ce qui est de la question du renvoi en commission, il regrette son usage à géométrie variable, consistant à renvoyer un objet ou non selon que cela nous arrange politiquement. Il estime que le souhait de ne pas renvoyer cet objet en commission témoigne d'une remise en cause de leur rôle, déclarant que le rôle d'une commission consiste précisément à faire avancer les dossiers d'une manière cohérente. Il dit trouver réducteur et pas très constructif de ne pas soutenir le renvoi.

Mme B. GUEX-CROSIER dit se souvenir d'un propos tenu dans cette assemblée, qui estimait que le meilleur moyen de noyer un sujet consistait à le renvoyer en commission. Elle explique qu'une motion n'est pas destinée à être renvoyée en commission, mais qu'elle constitue une invitation au CA à s'emparer d'un sujet. Elle explique que si celle-ci est acceptée, le CA peut travailler avec. Elle indique ensuite qu'elle a pu discuter avec la personne qui est chargée de la formation informatique dans l'association précitée, et qu'elle lui a expliqué que cette motion visait à renforcer l'aide informatique auprès des seniors. Elle relève que le but est de s'appuyer sur le socle existant de cette association pour voir s'il convient d'étoffer l'offre, et note que la commission pourra aussi enrichir ces débats. Elle indique qu'elle prendrait acte du rejet du CM, précisant qu'elle aurait ainsi moins de travail à faire.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI dit regretter que la question soit déjà déterminée et indique rejoindre M. A. KRASSNOSELSKI au sujet du rôle des commissions. Relevant que le CA a peut-être d'autres choses à faire, elle estime qu'il serait justement intéressant d'en discuter et de décider quelque chose en commission, où il serait possible d'inviter des seniors et de discuter avec eux. Elle précise qu'il ne s'agit pas là d'une attaque contre le CA, mais que c'est un sujet intéressant à discuter et approfondir.

Mme la Présidente répond que rien n'empêche qu'une autre proposition en ce sens soit formulée, et explique qu'il lui paraissait important de baliser la démarche. Elle amène le sujet de cette manière, sachant qu'il y aurait sans doute mille autres manières de le faire, selon le style de chacun et de chacune. Elle estime qu'il est important que le CA s'en saisisse, et fait observer que cela ne se fera pas du jour au lendemain. Elle estime que cela pourrait permettre d'amener des idées différentes, en les adaptant à Bardonnex. Elle déclare également qu'une fois l'étude du CA effectuée, ses conclusions peuvent être rediscutées par la suite en commission.

M. M. BOYMOND tient à préciser qu'il n'a pas dit qu'il ne fallait pas en débattre en commission, mais estime qu'il s'agit là d'une proposition ciblée qui a du sens. Il estime que ce sujet aura vocation à être travaillé en commission pour éventuellement l'élargir.

M. B. GAUD relève qu'une motion est certainement plus efficace si elle passe d'abord par le CA. Il ajoute que cela se voit bien avec le Parcours Vita, qui tourne toujours en rond en commission.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente propose de soumettre au vote le projet de motion.

Mme S. REUSSE demande s'il ne conviendrait pas plutôt de voter d'abord sur un renvoi en commission.

Mme la Présidente indique que comme l'a relevé Madame le Maire, il n'est pas possible de renvoyer une motion en commission.

Pour lutter contre l'isolement des seniors et le phénomène de l'illectronisme

Considérant,

- la nécessité de donner aux seniors de notre commune les outils nécessaires pour s'adapter au monde numérique moderne,

Sur proposition du groupe Centre et Entente Communale,

le Conseil municipal invite l'Exécutif par 13 voix pour et 1 abstention à :

- Étudier la mise en place d'ateliers d'informatique et d'utilisation du numérique spécifiquement adaptés aux besoins des seniors.
- Définir le type d'ateliers qui pourrait être mis en place et le public cible de manière plus fine ainsi que les modalités de financement (total partiel, variable selon les classes d'âge, le revenu, etc.).
- Rencontrer des entreprises ou associations spécialisées dans l'accompagnement numérique des seniors, afin d'étudier la faisabilité des ateliers.
- Examiner plus particulièrement la possibilité d'organiser une activité intergénérationnelle, entre les jeunes et les seniors de la commune, en mettant en place des ateliers dans lesquels les jeunes endossent le rôle de coach pour les seniors, sous la responsabilité d'un professionnel, en s'inspirant de ce qui se fait dans certaines communes genevoises.
- Faire un retour au Conseil municipal sur l'avancement des travaux.

6.3 (nouveau) P-R-1078 – Pour la sécurisation sur le chemin de l'école de la traversée de l'intersection située entre la route du Pont de la Fin, la route d'Annecy et la route des Hospitaliers à Croix-de-Rozon

Comme aucune opposition à l'entrée en matière n'est formulée, Mme la Présidente passe la parole à Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI indique que cette résolution n'est pas une surprise pour le CM, et explique que comme le sujet a été abordé lors de la dernière séance, elle ne va pas en exposer les motifs. Étant donné que le CA avait fait part de regrets quant au fait que le projet n'était pas présenté sous forme de résolution, elle indique que c'est le cas aujourd'hui. Elle reprend les mots de Madame le Maire lors de la dernière séance, qui invitait à marquer la volonté du CM pour soutenir les démarches entreprises par la commune et clairement exprimer un avis en faveur de la résolution des problèmes à cet endroit de la commune.

Mme B. GUEX-CROSIER remercie L'Alternative, et estime qu'il est très positif d'avoir un vote du CM sur le soutien à ces démarches auprès du Canton.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet le projet de résolution au vote.

Résolution pour la sécurisation sur le chemin de l'école de la traversée de l'intersection située entre la route du pont de la fin la route d'Annecy et la route des Hospitaliers à Croix-de-Rozon

Considérant,

- Que la sécurité sur le chemin de l'école doit être une priorité et un droit pour chaque élève,
- La dangerosité de l'intersection située entre la route du Pont de la Fin, la route d'Annecy et la route des Hospitaliers où la limitation de vitesse est de 50km/h,
- Qu'aucun feu de signalisation ne permet de traverser de façon sûre,
- Le trafic très dense sur ce tronçon,
- Le nombre important d'élèves de Croix-de-Rozon se rendant à Compesières, sans aucune mesure de sécurité dans ce grand carrefour,
- Que les mesures de sécurisation de ce tronçon, notamment la limitation à 30km/h, n'ont toujours pas abouti malgré des demandes répétées,

Sur proposition de l'Alternative,

le Conseil municipal

DÉCIDE

A l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. De demander à l'Exécutif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires, auprès du Canton notamment, afin de sécuriser la traversée de l'intersection située entre la route du Pont de la Fin, la route d'Annecy et la route des Hospitaliers pour les enfants sur le chemin de l'école.
2. D'envisager toutes les possibilités : une ou plusieurs patrouilleuses scolaires, des feux de signalisation, etc.
3. D'informer régulièrement le Conseil municipal de l'avancement du projet dans les meilleurs délais

Mme B. GUEX-CROSIER remercie les conseillers municipaux et conseillères municipales pour ce vote, et indique que le CA pourra indiquer en juin au Canton, le soutien unanime du CM.

7. Propositions individuelles, questions et divers

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI précise que son premier divers concerne le PV de la dernière fois, et indique qu'elle regrette l'avoir reçu si tard, soit 6 semaines après la séance. Ce délai fait qu'il est difficile de se souvenir de ses propos. Elle explique que tous les conseillers sont dans la même situation, à savoir de lire ce PV avec la sensation de ne plus tout à fait savoir les propos qui ont été tenus.
Elle indique avoir envoyé un message pour demander d'obtenir le PV plus rapidement, et qu'elle n'a reçu ni réponse, ni PV.

Elle annonce que son second point divers concerne un extrait de l'intervention de M. G. RANA ZOLANA lors de la dernière séance, telle que protocolée en p. 572 du procès-verbal : "Il ajoute s'être permis de contacter le chef du département de la mobilité, qui lui a confirmé la pertinence de ce projet." Elle dit avoir toujours cru que les élus n'avaient pas le droit de contacter directement des magistrats cantonaux, et souhaite avoir des précisions sur ce point.

Mme B. GUEX-CROSIER répond tout d'abord que le PV a été envoyé en temps et en heure comme cela est toujours fait, et rappelle que le PV n'est pas envoyé en amont, ni pendant la pause de Noël, ni pendant la pause d'été. Pour ce qui est ensuite de la gestion de la demande envoyée, elle indique que l'administration n'a pas pour habitude de répondre à une demande adressée à 18 personnes, et qu'il conviendrait plutôt de s'adresser directement au Secrétaire général, ce qui en l'occurrence n'a pas été le cas. Elle rappelle de manière générale que le délai imparti au procès-verbaliste est d'une semaine avant la date d'envoi du PV aux conseillers municipaux et conseillères municipales, qui est calqué sur la séance suivante.
Concernant ensuite les propos de M. G. RANA ZOLANA, elle précise que les membres du Conseil Municipal sont libres d'interpeller quelqu'un s'ils le croisent, et qu'il s'agit de choses qui ne passent alors pas forcément par la commune.

M. G. RANA ZOLANA précise que cette interpellation s'est produite dans le cadre de la séance publique qui avait lieu à Troinex, où étaient présents les chefs du département de la mobilité.

M. I. MOLL indique ne pas être sûr d'avoir exactement compris les propos de M. G. RANA ZOLANA concernant la présentation de la dernière CEDD où M. MARTELAIN est intervenu, au sujet d'« informations intentionnellement erronées ».
Il suppose que cela faisait référence à la carte diffusée dans la presse, et tient à apporter une précision à ce propos étant donné que la formulation choisie pouvait laisser penser à une modification malveillante ou intéressée de la part de la presse. Il explique que M. MARTELAIN a précisé qu'il s'agissait là d'une démarche de la part du corps analyste qui avait étudié cette question des PFAS, qui ont volontairement fourni cette carte quelque peu imprécise à la presse de manière à éviter de jeter l'opprobre sur des entreprises ou des particuliers.

Mme S. REUSSE rebondit sur les propos de M. C. CREFFIELD dans le point des communications de l'Exécutif, et indique être d'accord avec lui concernant l'interdiction de tourner à gauche de la route d'Annecy, convenant qu'elle est peu respectée à Landecy. Elle précise qu'elle est peu visible, et que la force de l'habitude fait que les gens ne la voient peut-être pas, et estime qu'il ne s'agit pas nécessairement de malveillance ou de mauvaise volonté, mais que cela provient peut-être aussi du fait que cette mesure est assez jeune. Elle demande ensuite s'il serait possible d'effectuer les comptages ou de faire venir les policiers municipaux entre 6h et 8h, étant donné que c'est à ce moment-là que passe le gros du trafic. Elle indique que si les policiers font très bien leur travail, elle les voit généralement plus tard qu'à ce moment-là.
Annonçant un second divers, elle dit qu'elle a l'impression que depuis le changement d'heure les lampadaires n'ont pas rattrapé l'horaire et souhaite savoir ce qu'il en est.

M. L. LAVARINI répond que cela est possible, et que cela sera vérifié.

M. V. BUHAGIAR estime qu'il y a tout de même un effet notable à cette interdiction de tourner à gauche, comme il a pu le constater lui-même jeudi et vendredi, quand bien même s'il convient qu'il est relativement léger. Il fait ensuite observer que mercredi, la Police municipale était sur place à 7h30.

Mme la Présidente demande depuis quand la mesure est en place.

M. C. CREFFIELD répond qu'elle est en place depuis vendredi de la semaine d'avant.

Mme B. GUEX-CROSIER indique que le panneau Charrot-Compesières-Landecy doit encore être enlevé à cet endroit-là, relevant qu'il est quelque peu contradictoire avec l'interdiction de tourner à gauche. Elle précise que cela sera traité avec le Canton, étant donné qu'il s'agit d'une route cantonale.

M. C. CREFFIELD ajoute que le panneau indiquant l'Auberge de Landecy sera déplacé de l'autre côté de la route, pour ceux qui remontent, et non pour ceux qui arrivent.

Mme M. BOUCRIS annonce deux questions.
Elle a constaté qu'une exploration du sol est en cours sur le chemin des Vignes, en bas des vignes, et souhaite savoir si des informations sont disponibles à ce sujet, et pourquoi c'est ce champ-là qui est concerné.
Elle dit ensuite avoir vu les travaux de creusement assez impressionnants qui ont lieu actuellement à la gravière. Elle dit se souvenir que cela allait plutôt être remblayé et souhaite avoir des précisions à ce sujet.

M. C. CREFFIELD indique que conformément aux plans, le creusement va continuer un tout petit peu plus loin que le chemin de la Checande en laissant un passage pour leurs camions. Il indique qu'à terme, tout devra être entièrement végétalisé et remis dans son état précédent, en réinstallant la continuation du chemin de Lathoy. Il précise que cela sera fait sur 20 ans.

Mme M. BOUCRIS demande si ce sont eux qui sondent pour creuser plus loin.

M. C. CREFFIELD répond par la positive, indiquant que leur contrat leur permet d'aller un peu plus loin que le chemin de la Checande, et qu'ils creusent également pour voir si le gravier est exploitable à cet endroit.

Mme M. BOUCRIS indique que quelques parents se sont un peu émus du trait d'humour de M. U. SCHNEUWLY dans le dernier journal du PLR, et précise que ce ne sont pas des personnes particulièrement proches de l'Alternative, ce qui l'a surprise.
Expliquant que ces parents lui ont dit qu'ils avaient été dérangés par ces écrits, elle profite pour rassurer M.U. SCHNEUWLY, et lui fait observer que les personnes qui changent de genre ne changent pas d'espèce.

8. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
30.04.2025	19.00	**Aménagement, urbanisme et mobilité**	Salle des commissions Salle des Chevaliers
28.05.2025	18.30	**Bâtiments, école et sport**	Salle des commissions
12.05.2025	20.30	**Environnement et développement durable**	Salle des commissions
09.04.2025 07.05.2025	18.30 18.30	**Finances, économie et sécurité**	Salle des commissions
13.05.2025 15.05.2025	20.00 18.30	**Routes, travaux et emplacements communaux**	Salle des Chevaliers Salle des commissions
13.05.2025	18.30	**Sociale et culture**	Salle des commissions

Mme la Présidente annonce que la date de la prochaine sortie du CM est fixée au 4 octobre 2025.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente remercie les conseillères municipales et conseillers municipaux de leur présence et lève la séance à 22h19.